

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institution et vie politique
Intercommunalité
N° 05.07.01

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ASSISTANCE A LA REALISATION D'UN PROJET DEVIS MMD 54

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de l'aménagement de la zone 1 AU Les Vignottes, la commune souhaite être accompagnée, dans la réalisation du projet par les services techniques de la Communauté de Commune OLC ainsi que MMD 54 en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le devis pour assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par Meurthe et Moselle Développement est de 5 220,90 euros HT et de 6 265,08 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis proposé par MMD 54 pour le montant de 5 220,90 euros HT.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Vu la décision du Conseil Communautaire de l'OLC du 10 décembre 2019, qui fixe les attributions de compensations définitives de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les attributions de compensations définitives d'un montant de 80 936,77 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour :
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 10/12/2019
--

MODIFICATION BUDGETAIRE TRANSFERT DE CREDIT

<u>Date d'affichage</u> 20/12/2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Suite à une insuffisance de crédits à l'article 6574, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Article 6574 : + 5 000 euros
- Article 615221 : - 5 000 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à ANOUX
 Le Maire,
 André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

SUBVENTION AU FEP ANOUX

Vu les organisations des Musicales d'Anoux le 30 novembre 2019 et du repas des anciens du 17 novembre 2019.

Le Maire propose de verser au FEP Anoux une subvention de 2 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer au FEP Anoux une subvention de 2 600 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances Locales
Divers
N° 07.10.05

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

BONS D'ACHAT PERSONNEL

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer au personnel un bon d'achat de 150 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ACHAT DES PARCELLES AB 162 et AB 174

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but, dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 1 AU Les Vignottes, d'acquérir les parcelles AB 162 et AB 174 appartenant à Monsieur TRITZ Pierre.

Les prix fixés sont de 6 640 euros pour la parcelle AB 162, et de 2 230 euros pour la parcelle AB 174.

Vu la réponse favorable de Mr TRITZ Pierre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles AB 162 et AB 174 pour les montants cités, auxquels s'ajouteront les frais de notaire payés par la commune.
- d'autoriser le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2019

L'an deux mil dix neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
10/12/2019

Date d'affichage
20/12/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

ACHAT DE LA PARCELLE AB 156

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but, dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 1 AU Les Vignottes, d'acquérir la parcelle AB 156 appartenant à Monsieur LICCARDI Guillaume.

Le prix fixé est de 5 860 euros pour la parcelle AB 156.

Vu la réponse favorable de Mr LICCARDI Guillaume,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle AB 156 pour le montant cité, auxquels s'ajouteront les frais de notaire payés par la commune.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

